



Préparation de la Validation de la Mauritanie

Rapport sur la collecte des données initiales et la consultation des parties prenantes

Matrice des réponses du Comité National ITIE

Préparée par le GMP

Décembre 2016

## I- Résumé exécutif

La présente matrice a été élaborée en réponse au rapport envoyé par le Secrétariat international ITIE après une mission effectuée à Nouakchott en septembre 2016. Une réunion du GMP, tenue le jeudi 22 décembre 2016, a permis aux membres de s'enquérir, discuter et partager le contenu de ce rapport. Le Groupe Multipartite s'est par la suite réunie le 24 décembre 2017 pour examiner de manière plus approfondie le contenu du rapport et préparer ses réponses aux différentes évaluations par exigence de la Norme ITIE 2016. Le niveau des progrès réalisés par rapport aux sept catégories, ventilées à travers trente-quatre exigences, a été minutieusement examiné par les membres du Groupe Multipartite. Les réponses fournies reflètent les résultats des discussions des différents collègues qui composent le Groupe Multipartite.

## II- Contexte

La Mauritanie a adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en septembre 2005 pour renforcer la gouvernance de ses ressources naturelles (mines, hydrocarbures, etc.). Un Groupe multipartite (le GMP) de trente membres, dont la majorité est issue de la société civile, a été institué depuis 2006 pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. En une décennie, neuf rapports dits de conciliation des chiffres et des volumes des industries extractives, ont été publiés sur la base de standards internationaux (Norme ITIE) et élaborés par des cabinets de renommée internationale. La Mauritanie bénéficie du statut de «pays conforme ITIE» depuis le 15 février 2012.

Dans le cadre du processus de validation, une mission du Secrétariat international ITIE dont l'objet était de collecter les premières données et consulter les parties prenantes a séjourné à Nouakchott du 5 au 10 septembre 2016. Les conclusions de l'évaluation de la mission ont été transmises au Groupe Multipartite le 1<sup>ier</sup> décembre 2016 pour que les réponses de celui-ci soient apportées avant le 02 janvier 2017. C'est dans ce cadre qu'a été élaboré la présente matrice dont le contenu répond à l'évaluation du Secrétariat international, en reprenant le tableau de l'évaluation initiale tel que figurant dans le rapport.

## III- Contenu de la matrice

Catégorie	Exigences	Résultats de l'évaluation	Réponses et actions envisagées par le GMP (le GMP)
I. Suivi du groupe multipartite	1. Engagement du Gouvernement (1.1)	Progrès satisfaisants	Le Gouvernement a consacré une ligne budgétaire spécifique à l'ITIE dont l'enveloppe financière a connu une augmentation en 2017.
	2. Engagement des entreprises (#1.2)	Progrès satisfaisants	i. Il est prévu d'avoir une plateforme de communication entre toutes les entreprises extractives (mines et pétrole) opérant en Mauritanie pour partager les informations relatives au secteur, notamment l'évolution de la mise en œuvre de l'ITIE ; Une réunion de ladite plateforme a eu lieu en décembre 2016 ; ii. Suite aux observations faites par le GMP, la SNIM s'est engagée à participer pleinement et activement aux réunions du GMP.
	3. Participation de la société civile (#1.3)	Progrès satisfaisants	L'adoption du nouveau Code de conduite et sa mise en œuvre permettront une meilleure prise en charge de ces recommandations.
	Gouvernance du Groupe multipartite (#1.4)	Progrès significatifs	i. La mise en application, au premier trimestre 2017, des nouveaux TDRs du Groupe Multipartite adoptés par le GMP permettra de satisfaire cette exigence ; ii. L'application du nouveau Code de conduite des OSC au premier trimestre 2017 permettra d'améliorer la qualité de la participation de ce collègue au sein du Comité ; iii. Le renforcement des capacités des parties prenantes contribuera également à la satisfaction de cette exigence ; iv. Un Comité de rédaction comprenant le Secrétaire permanent et trois membres du GMP sera chargé d'améliorer les PV de réunions et refléter fidèlement le contenu des discussions.
	Plan de travail (#1.5)	Progrès significatifs	i. Les futurs plans de travail feront apparaître les sources de financement prévues ii. Les futurs plans de travail du GMP tiendront compte des

			<p>iii. objectifs nationaux en matière de bonne gouvernance ; Le Groupe Multipartite, dans toutes ses composantes, continuera à participer activement à l'élaboration du plan de travail ;</p> <p>iv. Les futurs plans de travail tiendront compte des exigences de l'ITIE, notamment la prise en compte du périmètre de déclaration ITIE</p>
<b>II. Contrat et licence</b>	Cadre juridique (#2.1)	Progrès satisfaisants	<p>i. Un suivi régulier des réformes en cours du secteur extractif va être instauré et intégré dans les rapports ITIE futurs</p> <p>ii. Le GMP s'engage à publier régulièrement sur son site toute réforme du cadre juridique</p>
	Octroi des licences (#2.2)	Progrès significatifs	<p>Le GMP s'engage dans ses futurs rapports ITIE à décrire le mécanisme d'attribution des permis miniers et pétroliers y compris les critères techniques et financiers y afférents et à fournir une liste exhaustive des licences octroyées pour la période couverte par le rapport.</p> <p>Le GMP s'engage à publier les communiqués du Conseil des Ministres relatifs aux attributions et au renouvellement des licences minières et pétrolières ainsi que toutes autres informations relatives au secteur extractif.</p>
	Registre des licences (#2.3)	Progrès significatifs	<p>Le GMP va recommander au Gouvernement la finalisation des projets visant à mettre en ligne les informations cadastrales pétrolières et minières. En attendant, le Comité s'engage à publier dans les futurs rapports des listes exhaustives des licences (mines et pétrole) y compris les informations y afférentes (dates de demande, effet, expiration, etc.), le minéral objet de la licence, les coordonnées, etc.</p>
	Politique sur la divulgation des contrats (#2.4)	Progrès inadéquats	<p>Le GMP recommandera au Gouvernement la divulgation de tous les contrats et licences fixant les conditions de prospection ou d'exploitation de pétrole, de gaz ou de minéraux et/ou à inciter les sociétés contractantes à le faire sur leurs propres sites.</p> <p>Les contrats types sont publiés en totalité, CEP, convention minière type.</p>

			<p>Le GMP encourage le Gouvernement à inclure une disposition relative à la publication de tous les contrats à venir. Le Groupe Multipartite s'engage dans les futurs rapports à décrire la politique du Gouvernement en la matière.</p>
	Propriété réelle (#2.5)	N/A	<p>Une feuille de route a été élaborée et approuvée par le Groupe Multipartite ; elle sera transmise au Secrétariat international conformément au calendrier arrêté (avant le 31/12/2016)</p>
	Participation de l'État (#2.6)	Progrès inadéquats	<p>Le Groupe Multipartite s'engage à fournir plus d'informations dans les futurs Rapports ITIE sur les règles et pratiques régissant les relations entre les sociétés publiques extractives et l'Etat notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les lois créant les entreprises d'Etat qui définissent toutes les règles et les pratiques régissant la gestion de ces entreprises et fixant leurs relations avec l'Etat et ses démembrements et les actionnaires qui en font partie ;</li> <li>- le niveau de la participation de l'État dans les sociétés publiques extractives ;</li> <li>- une description exhaustive des prêts et garanties consentis par l'État ou les entreprises extractives au cours de l'année couverte par le rapport ITIE ;</li> <li>- les normes de contrôle et d'audit définissant l'indépendance des structures qui en assurent les mandats de Commissariat aux Comptes, d'audit. Les rapports publiés sont disponibles sur les sites de ces sociétés et transmises à la cour des comptes.</li> </ul> <p>Le Groupe Multipartite recommande au Gouvernement l'implication de la structure en charge du portefeuille de l'Etat pour une meilleure prise en charge de la Norme</p>

<b>III. Supervision de la production</b>	Activités de prospection (#3.1)	Progrès satisfaisants	Le Groupe Multipartite se félicite des progrès réalisés et s'engage à améliorer davantage la conformité à cette exigence
	Données de production (#3.2)	Progrès satisfaisants	Le Groupe Multipartite se félicite des progrès réalisés et s'engage à améliorer davantage la conformité à cette exigence
	Données d'exportation (#3.3)	Progrès satisfaisants	Le Groupe Multipartite se félicite des progrès réalisés et s'engage à améliorer davantage la conformité à cette exigence
<b>IV. Collecte des revenus</b>	Exhaustivité (#4.1)	Progrès significatifs	Le GMP s'engage dans les notes de cadrage pour les futurs rapports de l'Administrateur indépendant à définir de façon claire les seuils de matérialité dans l'objectif d'être le plus exhaustif possible.  Pour ce qui concerne les déclarations unilatérales, le GMP demandera à l'Etat la désagrégation par entreprise et par nature de flux dans les limites des possibilités des systèmes d'information du Trésor
	Revenus en nature (#4.2)	Progrès satisfaisants	L'adhésion de la Mauritanie au Projet pilote sur la transparence dans le commerce des matières premières permettra l'amélioration de la prise en charge de cette question.
	Accords de trocs (#4.3)	N/A	Cette exigence de la Norme n'est pas applicable en Mauritanie
	Revenus du transport (#4.4)	N/A	Cette exigence de la Norme n'est pas applicable en Mauritanie
	Transactions entre les entreprises d'État et les entités d'État (#4.5)	Progrès satisfaisants	Le GMP s'engage dans les futurs rapports à faire l'évaluation explicite de l'existence de transferts ad hoc des entreprises d'État à l'État y compris ceux relatifs aux contrats-programmes éventuels.
	Paiements directs infranationaux (#4.6)	N/A	Les paiements mentionnés par le rapport ne sont pas significatifs.  En plus, la Mauritanie n'est pas concernée par cet aspect puisqu'il s'agit d'un système centralisé de perception et de paiement.

	Niveau de désagrégation (#4.7)	Progrès satisfaisants	Le GMP s'engage à recommander au Gouvernement de désagréger les divulgations unilatérales aussi bien par entreprise que par nature de flux et ce, dans les limites des possibilités du système d'information du Trésor
	Ponctualité des données (#4.8)	Progrès satisfaisants	Le GMP s'engage à garantir la ponctualité de la publication des rapports ITIE. Il étudiera la possibilité de publier sur son site les données afférentes au secteur extractif dont la fiabilité est confirmée par les entités qui en ont la charge.
	Qualité des données (#4.9)	Progrès significatifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le GMP s'engage à définir des seuils de matérialité garantissant la couverture la plus exhaustive possible ;</li> <li>- Il sera recommandé au Gouvernement de faire certifier les déclarations du Trésor par l'IGF ou la Cour des comptes pour améliorer l'assurance qualité ;</li> <li>- L'Administrateur indépendant sera, conformément aux TDRs, chargé d'examiner les procédures d'audit et d'assurance qualité pour les entreprises extractives et les entités étatiques déclarantes. ;</li> <li>- Sur la base de l'examen effectué par l'Administrateur indépendant, le Groupe Multipartite va apprécier l'opportunité de déterminer s'il est nécessaire de demander aux sociétés pétrolières et minières en exploitation de certifier leurs déclarations ;</li> <li>- Le GMP s'engage à ce que les PV de réunions de cadrage du rapport soient les plus détaillés possibles et reflètent fidèlement les discussions qui ont eu lieu ;</li> <li>- Le GMP s'engage à examiner avec la SMHPM la possibilité de divulguer plus de détails sur les ventes de pétrole conformément au Projet pilote sur la transparence dans le commerce des matières premières ;</li> <li>- Le GMP s'engage à étudier la possibilité des déclarations désagrégées par projet ;</li> <li>- Le GMP recommandera au Gouvernement et aux entreprises extractives d'intégrer les déclarations obligatoires de l'ITIE dans</li> </ul>



			leurs systèmes de reporting.
<b>V. Attribution des revenus</b>	Répartition des revenus (#5.1)	Progrès significatifs	Le GMP s'engage à inclure les conclusions de l'audit du FNRH dans les rapports futurs et décrire les mécanismes de retraits opérés sur le FNRH par l'Etat.
	Transferts infranationaux (#5.2)	Progrès inadéquats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le GMP s'engage à examiner la nature des paiements effectués pour le compte des entités gouvernementales régionales pour s'assurer qu'il s'agit bien de paiements infranationaux au sens de la Norme ITIE 5.2 ;</li> <li>- Dans tous les cas, le GMP s'engage, dans les futurs rapports ITIE, à décrire clairement les types et les montants des flux de revenus payés éventuellement aux entités régionales (communes), la base juridique ou réglementaire de ces paiements et les procédures y afférentes.</li> </ul> <p><b>NOTA BENE : Les transferts entre les entités nationales et infranationales ne sont pas liés aux revenus générés par les entreprises extractives et ne sont pas rendues obligatoires par une législation. En effet, tous les revenus extractifs sont versés au Trésor Public.</b></p>
	Gestion des revenus et des dépenses (#5.3)	N/A	Cette exigence de la Norme n'est pas applicable en Mauritanie
<b>VII. Dépenses sociales et économiques</b>	Dépenses sociales obligatoires (#6.1.a)	Progrès significatifs	Le GMP s'engage à exiger aux entreprises de publier toutes les dépenses sociales obligatoires éventuelles
	Dépenses sociales volontaires (#6.1.b)	N/A	Conformément à la Norme ITIE 2016, le GMP invitera les entreprises y compris la SNIM à élaborer un processus de déclaration en vue d'atteindre un niveau de transparence équivalent à la divulgation des autres paiements et flux de revenus reçus par les entités de l'Etat.
	Dépenses quasi fiscales des entreprises d'Etat (#6.2)	Progrès significatifs	Le GMP s'engage dans les futurs Rapports ITIE à examiner les dépenses quasi-fiscales pour les différencier de façon claire aux dépenses sociales, et encouragera les entreprises à publier séparément ces deux

			types de dépenses.
	Contribution économique (#6.3)	Progrès satisfaisants	Nonobstant les progrès sur ce point, le GMP s'engage à améliorer davantage la section du rapport ITIE relative à la contribution du secteur extractif dans l'économie nationale.
<b>VIII. Résultats et impacts</b>	Débat public (#7.1)	Progrès satisfaisants	Le GMP s'engage à faire de sorte que les informations produites par l'ITIE soient largement diffusées à l'intérieur du pays (ateliers, séminaires, points focaux, etc.) avec focus sur les zones extractives
	Accessibilité des données (#7.2)	N/A	Le GMP encourage le Gouvernement et les entités extractives à divulguer et mettre en lignes les informations pertinentes relatives au secteur avec des formats lisibles en Arabe, en français et en langues nationales si possibles.
	Suivi des recommandations (#7.3)	Progrès satisfaisants	Le GMP s'engage à continuer ses concertations avec le Gouvernement pour l'évaluation et la mise en œuvre des recommandations de l'Administrateur indépendant.
	Résultats et impact de la mise en œuvre (#7.4)	Progrès significatifs	Le GMP s'engage à étudier l'utilisation de son plan de travail pour contribuer à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif ;  Il entreprendra également une évaluation d'impact de la mise en œuvre de l'ITIE notamment en ce qui concerne les communautés locales.

## Conclusion

Ainsi, en réponse au Secrétariat international ITIE, l'ensemble des observations ont été minutieusement traitées et compilées à travers cette matrice.

Tout au long de ses travaux, le Groupe Multipartite a agi de manière participative pour que le contenu de ses réponses soit inclusif.

Le Groupe Multipartite note avec satisfaction les différents progrès (satisfaisants et significatifs) réalisés. Il continuera à explorer les possibilités d'éventuelles améliorations.

Le Groupe Multipartite ne ménagera aucun effort pour améliorer les insuffisances constatées pour certaines exigences.

Comité National ITIE

**Sigles et principales abréviations**

**GMP** : Groupe Multipartite

**IGF** : Inspection Générale des Finances

**ITIE** : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

**N/A** : Non applicable

**PV** : Procès-verbal

**SMHPM** : Société Mauritanienne des Hydrocarbures et du Patrimoine Minier

**SNIM** : Société Nationale Industrielle et Minière

**TDRs** : Termes de Référence

Comité National ITIE